

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 20 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 13 janvier 2025.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Kate MARIE, Raphael BENOIT, Jean Laurent PEREZ, Jean Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Anne Laure JEAN BAPTISTE.

**ABSENTS EXCUSES**

Jean Pierre BUERBA procuration à Stéphane AUZERAL

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Stéphane AUZERAL est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2024** est approuvé à l'unanimité.

**INDEXATION DES LOYERS 2025**

**(01-2025)**

Monsieur le Maire indique qu'il convient normalement d'indexer les loyers pour l'année 2025 en fonction des indices prévus dans les baux de location des logements ou locaux communaux.

Compte tenu du contexte inflationniste, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder à cette indexation pour l'année 2025.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau